

Edito

Dans cet éditorial, j'aurais souhaité vous faire un bilan exhaustif des réalisations du mandat avant la date limite au-delà de laquelle l'équipe en place n'a plus le droit de s'exprimer sur ce sujet.

Bien que nous ne connaissions pas de façon précise les dates des prochaines élections municipales, il semble à peu près certains, qu'elles auront lieu en mars prochain, donc impossibilité de communiquer au-delà du 1^{er} septembre prochain. En définitive, nous réaliserons un flash infos spécifique pour ce bilan, une synthèse dans le seul éditorial serait trop réductrice.

Vous m'avez sans doute déjà entendu parler d'approche globale pour expliquer et donner du sens aux stratégies que l'équipe a déployées pendant ces cinq années.

Tout est lié dans un projet de mandat, la fin de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif de l'ensemble de la commune est essentiel pour toute évolution de l'urbanisme, que ce soit pour la construction de logements nouveaux, ou qu'il s'agisse de développer une zone intercommunale d'activités.

La mise en chantier fin 2019 (études et puis en 2020 travaux) de la station d'épuration rendue obsolète et insuffisante pour accueillir de nouvelles réalisations.

Tout cela n'est possible que grâce au travail régulier et responsable des équipes municipales que se sont succédées.

J'évoque ce sujet en premier car il est, à mon sens, souvent méconnu, mais tellement essentiel pour le reste des opérations d'urbanisme et de développement de nos territoires.

Autre point fondamental, la finalisation du PLU (projet local d'urbanisme), document d'urbanisme déterminant pour agir sur le devenir d'une commune, en lien et cohérence avec un plus large territoire couvert par un SCOT (schéma de cohérence territorial) qui sera finalisé avant la fin de ce mandat par la communauté de communes de la Dombes.

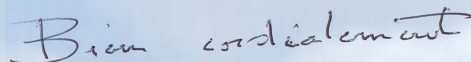
Plus précisément sur les réalisations, nous pouvons être fiers d'avoir accompagné pendant ce mandat la déviation du village, qui, je me plais à le répéter était engagé depuis bien trop longtemps, mais que des interventions bienveillantes de nos amis conseillers départementaux ont permis de rendre réalité, que c'est le seul projet structurant routier retenu par le département pour cette mandature, il nous faut mesurer et apprécier notre chance, même si nous attendions depuis 45 ans.....

Dans les propos suivants, je veux également évoquer la réactivité de l'équipe municipale à prendre en charge des situations dommageables, que ce soit pour assurer un service de garderie pour les enfants après la cessation d'activité du centre de loisirs, ou encore l'absence de repreneurs de la boulangerie Renoir et l'engagement de la commune dans l'accompagnement de la création d'un commerce de proximité, comme également la sécurisation d'un stade trop souvent envahis par les gens du voyage.

Bien sûr, tout n'est pas terminé, l'élément emblématique de ce mandat, le groupe scolaire, il a pris du retard, mais va tout de même commencer avec l'école maternelle fin 2019, et pendant l'année 2020 et se poursuivre ensuite par la cantine et l'école primaire. Je termine cet éditorial en vous donnant rendez-vous sur notre prochaine parution, courant juillet, dédié exclusivement au bilan de mandat, je donne également rendez-vous pour notre traditionnelle fête de la musique, qui comme d'habitude se déroulera aux remparts.

Bel été à toutes et à tous, profitez bien des belles et longues journées pour des moments de convivialité dans le respect de la tranquillité de chacun.

Marcel LANIER
Maire



Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée les samedis 13 juillet et 17 août.
Du 20 juillet au 24 août inclus, le samedi seule une permanence des élus sera assurée.

Le repas du CCAS

Les personnes de 75 ans et plus, résidant à Saint Trivier sur Moignans, sont conviées à un repas de rencontre et d'amitié à la résidence Mélodie, le samedi 23 novembre à partir de 12h. Une invitation personnelle leur sera envoyée en octobre.

Le forum des associations

Cette année le forum aura lieu le **samedi 7 septembre** à l'espace Jean Vial, de 10 h à 12 h. Si vous désirez connaître les associations utingeoises, vous inscrire à une activité sportive ou culturelle n'hésitez pas à venir rendre visite aux divers membres des associations qui vous accueilleront chaleureusement.

La chapelle de Montagneux

La traditionnelle messe, à la chapelle de Montagneux aura lieu le samedi 29 juin à 18h30.

Créatifs loisirs

Tous les mardis soir, dans un foyer de l'espace Jean Vial, de 20 h à 22 h, un groupe de bricoleurs se retrouve pour échanger leur technique, créer de nombreux objets divers et variés.

Dimanche 17 Novembre 2019, nous organisons un marché de la création, de 7H à 18H à l'espace Jean Vial. Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir de superbes créations.

La fête de la musique

Comme de coutume depuis plusieurs années, elle aura lieu, aux remparts, (l'espace Jean Vial, en cas de pluie) le **vendredi 21 juin à partir de 19 h.**

Le programme :

19h : l'orchestre junior

19h15 : Romano et sa guitare

19h30 : Gabin et sa batterie

19h45 : démonstration du zumba : GV

20h00 : luth en joie

20h30 : la fanfare

21h : Monsieur Drouet et sa guitare

21h30 : Les maîtres chanteurs

Stand forain.

A 23 h : retraite aux flambeaux et feux d'artifice au stade.

Tout au long de la soirée, buffet et buvette. Nous vous attendons nombreux.

L'école de musique

L'audition des élèves de l'école de musique aura lieu dans la cour de l'école primaire le mardi 25 juin 2019 à 18 h 00.

Une matinée « **portes ouvertes** » aura lieu le samedi 29 juin 2019 de 10 h à 12 h dans les locaux de l'école de musique (face à l'école primaire).

Venez découvrir et essayer les différents instruments enseignés.

Classe en 0

A TOUS CEUX QUI VEULENT FAIRE LEUR CONSCRITS

A nouveau, en 2020, notre village sera en fête pour la traditionnelle journée des conscrits, évènement incontournable de l'année !

Cette journée, synonyme de gaieté et de partage, permettra de réunir toutes les générations puisque seront honorées ce jour-là, toutes les personnes nées une année en 0, et âgées de 10 à 90 ans et voir plus !

Alors, les personnes nées dans une année en « 0 », qui veulent participer aux conscrits, peuvent se rendre au rendez-vous d'informations et de rencontre le vendredi 14 juin dès 20h30 à la maison des associations.

Tél. pour tous renseignements : 06 87 84 24 40.

Venez nombreux !

Tondeuses... travaux de bricolage

Rappel : extrait de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1993 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La garderie municipale

Après une année scolaire de fonctionnement, la garderie, pour les enfants scolarisés, continuera sur le même principe que l'année prochaine.

Début juin, les parents recevront une fiche d'inscription, à retourner en Mairie avant la fin de l'année scolaire.

Pour les nouvelles familles qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à la garderie, des fiches d'inscriptions seront disponibles en Mairie.

Une vente de tickets aura lieu le lundi 2 septembre de 7h20 à 9h20 et de 16h20 à 18h20.

Bel été à tous.

Le festival Cuivres en Dombes fait étape à Saint-Trivier !

Riche, variée, avec des coups de cœur et des inédits, nous espérons que la programmation du festival Cuivres en Dombes 2019 vous fera chavirer ! Il y en aura pour tous : les curieux, les gourmands, les spécialistes, les amateurs, les épicuriens, pour ceux qui se laissent porter, découvrir... bref pour TOUT LE MONDE ! On vous attend ! Et en plus, vous savez quoi ? Nous faisons une étape à **St-Trivier-sur-Moignans !**

Le Samedi 27 Juillet, Cuivres en Dombes va ambiancer les remparts avec sa soirée de clôture : Cuivres du Monde !

Un double plateau pour clore le festival comme une fête ! Parce que les cuivres, instruments populaires par excellence, sont présents dans toutes les cultures du monde, voici la soirée festive et conviviale, avec un double plateau d'exception !

Cocktail festif et réjouissant de musiques des Balkans, à 21H, **Le Sceptre d'Ottokar** ouvre le bal et vous invite à un pèlerinage aux pays des fanfares. Ces musiciens explorent de manière authentique le répertoire et les techniques de jeu spécifiques à cette musique exotique et originale. Ils ont travaillé, échangé, vécu avec les talentueux artistes du Kočani Orkestar et du célèbre Ekrem Mamutović Orkestar.

Une première partie jubilatoire !

A 22h15, le **Gangbé Brass Band** vous propose une deuxième partie tout aussi réjouissante. Ces musiciens sillonnent le monde depuis près de 25 ans et ont conquis les plus grandes scènes mondiales. Ils produisent un concentré de vibrations vaudou, afrobeat et jazz irrésistiblement dansant. Leur dernier album "Go slow to Lagos", véritable retour aux sources, nous entraîne en fanfare tranquillement mais sûrement.



Renseignements et réservations :

Festival Cuivres en Dombes 04 72 25 72 17 / contact@cuivresendombes.org

Billetterie : www.cuivresendombes.org ou dans les offices de tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes.

Aboiement de chien : comment s'y prendre ?

Aboiement de chien : ce que dit la loi :

Les aboiements de chien peuvent entraîner des conflits de voisinage parfois violents. Les aboiements représentent le tiers des nuisances sonores. Que faire si le chien de votre voisin aboie toute la journée ou en pleine nuit ?

Les aboiements de chien, en langage juridique, sont assimilés à des «bruits de comportement» ou à des «bruits domestiques». Les règles relatives à ces bruits sont inscrites **dans le Code de la Santé publique**.

L'article R 1334-31 dispose que :

«Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité».

Pour résumer, les bruits causés par l'aboiement des chiens sont assimilables à des troubles du voisinage et répréhensibles s'ils durent, ont un caractère répétitif ou intense. Il suffit qu'un seul de ces trois critères soit rempli pour que l'on puisse parler de trouble de voisinage.

Que faire en cas de trouble de voisinage lié à un aboiement de chien ?

La première démarche est **de nature diplomatique** et consiste tout simplement à parler à votre voisin des aboiements de son chien. Il est possible que votre voisin ne soit même pas conscient que son chien aboie (les chiens aboient souvent en l'absence de leur maître).

Si votre voisin refuse le dialogue et refuse de faire quelque chose, adressez-lui **un courrier en recommandé** en rappelant la législation en vigueur (cf. article du Code de la Santé publique) et les sanctions possibles (voir plus bas).

Si votre voisin ne réagit pas suite à la réception de votre courrier, vous devez contacter les **forces de l'ordre** (gendarmerie) et les inviter à venir constater sur place les nuisances sonores provoquées par le chien.

Si l'aboiement du chien peut effectivement être qualifié de trouble anormal du voisinage, les forces de l'ordre établiront sur place un procès-verbal et une mise en demeure, tous deux adressés au propriétaire du chien.

Le propriétaire du chien, s'il ne fait rien, risque une amende pouvant atteindre **les 450 euros** ainsi que la confiscation de son chien. A titre personnel, vous pouvez aussi saisir le tribunal civil pour réclamer des dommages et intérêts (juge de proximité, tribunal d'instance ou tribunal de grande instance suivant les sommes en jeu).

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins.

Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.



L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Sur place, à la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033> il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Monservicedechets.com : pour tout savoir du service Déchets de la Communauté de Communes de la Dombes

Tout savoir en quelques clics. C'est la promesse de ce nouveau site internet dédié au service Déchets de la Communauté de communes de la Dombes. Accessible depuis le site internet de la CCD ou directement depuis le www.monservicedechets.com, il permet de répondre à toutes les questions des usagers du territoire.

L'internaute doit d'abord renseigner son adresse pour bénéficier des informations spécifiques à sa commune de résidence. Ensuite, il pourra connaître les jours de passage pour la collecte des ordures ménagères (et de la collecte sélective pour une partie du territoire), mais également les horaires d'ouverture des déchèteries.

Une question sur le tri des déchets ? Le site liste les différents déchets auxquels peuvent être confrontés les habitants du territoire, pour savoir s'ils peuvent être recyclés ou non et de quelle manière. Les procédures et demandes d'inscription au service ou aux déchèteries sont également disponibles en ligne.

Enfin un système d'alertes a été mis en place. Les usagers sont donc invités à laisser leur numéro de téléphone ou leur adresse mail afin de recevoir le plus vite possible les informations en cas d'éventuelles perturbations de service.



L'association de Gym termine son année en pleine forme avec 129 adhérents et une Gym'rando réussie. A venir un repas de fin d'année et un cours découverte prévus sur le mois de juin.

Au programme de l'année à venir des cours tonics et dynamiques orchestrés par Agnès et un cours plus bien-être assuré par Françoise le jeudi matin. Le tout dans la joie et la bonne humeur, malgré l'effort.

Cette année, les permanences pour les inscriptions auront lieu dans un foyer de la salle polyvalente les :

- Samedi 15 juin de 9h30 à 11h30
- Mercredi 26 juin de 17h00 à 19h00

Nous vous proposons les cours suivants :

- Lundi 19h15 – 20h15 : cours de cardio très varié d'une semaine sur l'autre (35 places)
- Mardi 19h00 – 20h00 : zumba (20 places)
- Jeudi 10h00 – 11h00 : Gym Form' et Bien-Être (35 places)
- Jeudi 20h00 – 21h00 : renforcement musculaire (35 places)
- Vendredi 8h30 – 9h30 et 9h30 – 10h30 : Pilates (25 places / cours)

Alors à vos certificats médicaux !!

Renseignements : gymvolontaire-001048@epgv.fr

Tel : 07 61 44 15 01

SAINT - TRIVIER-SUR - MOIGNANS
GYM FORM' & BIEN-ETRE

Les jeudis de 10h à 11h
 Salle Polyvalente

Venez seul(e), en couple, ou avec des ami(e)s
 Hommes et Femmes...
 ... dans une ambiance conviviale

Envie d'essayer ?
 Nous vous proposons 2 COURS GRATUITS

La meilleure façon de rester en forme c'est la pratique sportive

Au programme : échauffements, travail de l'équilibre, travail à la barre, renforcement musculaire, travail du dos, gestes et postures, coordination, étirements, ...

Pré inscription possible à la salle le :
 - 15 juin de 9h30 - 11h30
 - 26 juin de 17h à 19h

Renseignements
 Tel : 07 61 44 15 01
 Email : gymvolontaire-001048@epgv.fr

Pensez à votre santé !

Décès

Le 7 mai : BIDARD Henriette (*)

Le 10 mai : BRUNEL Renée Antoinette (*)

(*) Maison de retraite

Baptêmes républicains

Le 11 mai : Kevin Paul SIMOES

Le 26 mai : Eliott Max PRIVEL

Calendrier des fêtes

Juin

Le 1^{er} : Tournoi de Volley à 14 h

Le 7 : Assemblée générale de l'ADMR

Le 14 : Assemblée générale du foot

Les 15 et 16 : Théâtre la troupe d'Ain soir 20 h 30 et 15 h

Le 21 : Fête de la musique

Le 22 : Concours de pétanque à 8 h

Le 28 : Kermesse des écoles (cour de l'école primaire)

Le 30 : Fête de l'école de tennis

Juillet

Le 10 : concours de boules vétérans

Le 27 : Cuivres en Dombes

Août

Le 5 : Concours de boules (Challenge Michelin)

Septembre

Le 7 : Forum des associations.

Le 14 : Concours de pétanque des pompiers.

Le 20 : Assemblée générale du sou des écoles et de la cantine.

Le 22 : Assemblée générale du tennis à 10h30.

Moules frites de la classe en 4.

Le 28 : Concours de pétanque 10h.

Le 29 : Double amical tennis.

Assemblée générale des boules.

Octobre

Le 5 : Concours de boules (Challenge Georges).

Le 13 : Vide-grenier ADMR.

Le 19 : Concours de coinche du fleurissement.

Novembre

Le 2 : Assemblée générale de la pétanque.

Le 9 : Concert de la fanfare avec la fanfare du Perréon

Le 11 : Vente de tartes de la chorale Luth en joie.

Le 16 : Vente de saucissons au gène – classe en 3

Le 17 : Marché de la création.

Le 22 : Assemblée générale des classes en 4.

Le 24 : Concours de coinche de la chorale Luth en joie.

Le 30 : Loto du sou des écoles.

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.